

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

1. Modèle de produit/produit (numéro de produit, de type, de lot ou de série) :

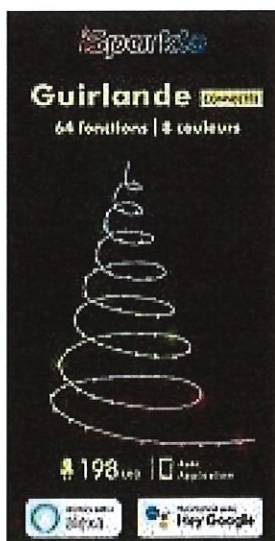
22272522 (FT4-198RGB-6) ISPARKLE GUIRLANDE CONNECTEE 198 LED / LOT 23098

2. Nom et adresse du fabricant (importateur) :

EDL ASSOCIÉS
Zone Industrielle n°1, 2 rue Galilée
59224 THIANT

3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration (identification du matériel électrique permettant sa traçabilité ; si nécessaire, une image couleur suffisamment claire peut être jointe pour identifier le matériel électrique) :



5. L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

DIRECTIVE 2014/35/UE du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

DIRECTIVE 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique

DIRECTIVE 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

DIRECTIVE DELEGUEE (UE) 2015/863 de la Commission du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations

DIRECTIVE 2014/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE

6. Références des normes harmonisées pertinentes appliquées ou des autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée :

EN 60598-1 : 2015 + A1 : 2018
Luminaires - Partie 1 : exigences générales et essais

EN 60598-2-20 : 2015
Luminaires - Partie 2-20 : règles particulières - Guirlandes lumineuses

EN 62493 : 2015
Evaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques

EN 62311 : 2008
Évaluation des équipements électroniques et électriques en relation avec les restrictions d'exposition humaines aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz)

EN IEC 55015 : 2019
Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues

EN 61547 : 2009

Équipements pour l'éclairage à usage général - Exigences concernant l'immunité CEM

EN 61000-3-2 : 2014

Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase) - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils - 16 A par phase)

EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019

Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

IEC 62321-3-1 : 2013

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 3-1 : méthodes d'essai - Plomb, du mercure, du cadmium, du chrome total et du brome total par la spectrométrie par fluorescence X

IEC 62321-4 : 2013 + AMD1 : 2017 CSV

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4 : Mercure dans les polymères, les métaux et les produits électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS

IEC 62321-5 : 2013

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 5 : du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques, du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS

IEC 62321-6 : 2015

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 6 : diphényles polybromés et diphényléthers polybromés dans des polymères par chromatographie en phase-spectrométrie de masse (GC-MS)

IEC 62321-7-1 : 2015

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : chrome hexavalent - Présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements incolores et colorés de protection anticorrosion appliqués sur les métaux à l'aide de la méthode colorimétrique - Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : chrome hexavalent - Présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements incolores et colorés de protection anticorrosion appliqués sur les métaux à l'aide de la méthode colorimétrique

IEC 62321-7-2 : 2017

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-2 : Chrome hexavalent - Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par méthode colorimétrique

ISO 17075 : 2017

Cuir - Détermination chimique de la teneur en chrome (VI) du cuir - Partie 1 : méthode colorimétrique

IEC 62321-8 : 2017

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques -

Partie 8 : Analyse des phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse par pyrolyse/thermodésorption (Py/TD-GC-MS)

EN 62479 : 2010

Évaluation de la conformité des appareils électriques et électroniques de faible puissance aux restrictions de base concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz)

EN 301 489-1 V2.2.3

Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio -

Partie 1 : Exigences techniques communes - Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique

Draft EN 301 489-17 V3.2.2

Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio;

Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique

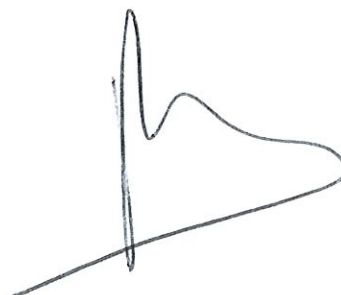
EN 300 328 V2.1.1

Systèmes de transmission à large bande – Equipements de transmission de données fonctionnant dans la bande ISM à 2,4 GHz et utilisant des techniques de modulation à large bande – Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2 de la directive 2014/53/UE

Signé par et au nom de : M. BÉCART Francois-Xavier

Denain, le 1^{er} Juillet 2020

M. BÉCART - Directeur des Achats

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. BÉCART', written over a horizontal line.